

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **15 octobre 2018 à 19 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Jean-Robert Tremblay
Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Madame Martine Lampron
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

18-10-389

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

18-10-390

Approbation des procès-verbaux

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 et de la séance ajournée du 17 septembre 2018.

ADOPTÉE

18-10-391

Rectification du contrat de location du boulodrome

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier et le maire à signer l'addenda au contrat de location du Boulodrome ajoutant un locataire ayant les mêmes droits et obligations à savoir le club Boulodrome Princesse.

ADOPTÉE

Dépôt d'un procès-verbal de correction – 18-08-296 - dépôt

18-10-392

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques :

- En date du 11-09-2018 au 14-10-2018
nos M1737 à M1752 & A45065 à A45116 2 098 791,14 \$
- dépôts salaires des périodes 2018-36 à 2018-40

Chèques annulés :

- En date du 01-06-2018 au 2018-08-13
nos A44347 et A44794 (1 235,97 \$)

ADOPTÉE

18-10-393

Approbation des comptes

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 15 octobre 2018
nos A45117 à A45280 726 943,44 \$

ADOPTÉE

18-10-394

Paiement au comptant à même les activités financières – financement du règlement no 2017-322

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de financer à même les activités financières de l'année en cours un montant de 40 000 \$ au refinancement du *Règlement no 2017-322 décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnaire*.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le transfert budgétaire à même le poste de grand livre no 02.921.01.841.

ADOPTÉE

18-10-395

Adjudication d'un emprunt par obligations

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéro 2017-319, 2017-311, 2017-321, 2017-322 et 2017-310, la Ville de Princeville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 octobre 2018, au montant de 5 535 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou

l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

256 000 \$	2,40000 %	2019
265 000 \$	2,55000 %	2020
273 000 \$	2,70000 %	2021
283 000 \$	2,90000 %	2022
4 458 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,61200 Coût réel : 3,30319 %

2 VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

256 000 \$	2,40000 %	2019
265 000 \$	2,60000 %	2020
273 000 \$	2,75000 %	2021
283 000 \$	2,85000 %	2022
4 458 000 \$	3,00000 %	2023

Prix : 98,60500 Coût réel : 3,30540 %

3 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

256 000 \$	2,35000 %	2019
265 000 \$	2,65000 %	2020
273 000 \$	2,80000 %	2021
283 000 \$	3,00000 %	2022
4 458 000 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,63300 Coût réel : 3,39725 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par le conseiller Jean-Robert Tremblay et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 535 000 \$ de la Ville de Princeville soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis

par le système bancaire canadien intitulé « *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises* »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

18-10-396

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 535 000 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2018

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 535 000 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2017-319	14 045 \$
2017-319	4 682 \$
2017-311	589 933 \$
2017-311	737 030 \$
2017-321	451 440 \$
2017-321	464 560 \$
2017-322	1 000 000 \$
2017-322	1 388 310 \$
2017-310	564 160 \$
2017-310	320 840 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements **d'emprunts numéro 2017-319, 2017-311, 2017-321, 2017-322 et 2017-310, la Ville de Princeville** souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 octobre 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE L'ÉRABLE
1658 RUE ST-CALIXTE
PLESSISVILLE, QC
G6L 2Y7

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Princeville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2017-319, 2017-311, 2017-321, 2017-322 et 2017-310 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 octobre 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

18-10-397

Adoption du règlement no 2018-338 modifiant le règlement 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'adopter le *Règlement no 2018-338 modifiant le règlement no 2009-168 concernant la délégation à certains fonctionnaires du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence.*

ADOPTÉE

Dépôt du bilan financier du soccer mineur au 14 septembre 2018 - dépôt

Dépôt des états financiers du Festival du Cheval- dépôt

18-10-398

Modifications à la résolution 16-05-158 – Paiements par AccèsD

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que la liste figurant à la résolution 16-05-158 fasse l'objet des modifications suivantes :

- Changement de « Gaz Métropolitain » pour « Énergir ».
- Ajout de « Sogetel »;

ADOPTÉE

18-10-399

Autorisation de paiement d'une facture - Englobe

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser la trésorière à payer sur réception la facture d'Englobe pour la surveillance des travaux de voirie sur le 7^e Rang Ouest, le 10^e Rang Est, le 11^e Rang Est et le 11^e Rang Centre, tant que le total de cette facture ne dépasse pas 2 500 \$.

ADOPTÉE

18-10-400

Engagement de préposés à la maintenance - loisirs et autre

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'embauche de monsieur Guy Fortier et monsieur André Larivière, en date du 22 octobre, comme préposé à la maintenance – Loisirs et autre, au sein du service des loisirs de la Ville de Princeville.

QUE les conditions d'embauche des nouveaux préposés à la maintenance – Loisirs et autre soient établies selon les termes et conditions en vigueur;

ADOPTÉE

18-10-401

Adoption du règlement no 2018-337 modifiant le règlement no 10-07 relatif à la paix et ordre public.

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le *Règlement no 2018-337 modifiant le règlement no 10-07 relatif à la paix et ordre public* soit adopté.

ADOPTÉE

18-10-402

Entente entre la MRC de L'Érable, Plessisville et Princeville concernant l'utilisation des véhicules et équipements destinés aux interventions d'urgence en milieu isolé.

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est bénéficiaire du Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier du ministère de la Sécurité publique;

ATTENDU QUE ce programme vise notamment l'acquisition de véhicules et d'équipements en vue d'outiller les services d'urgence du territoire en matière d'intervention en milieu isolé;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une entente afin de définir les modalités d'utilisation de ces véhicules et de ces équipements entre les différents services incendie du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Danis Beauvillier et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire Gilles Fortier et le greffier Me Olivier Milot à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, l'entente entre la MRC de L'Érable, la Ville de Princeville et la Ville de Plessisville concernant l'utilisation des véhicules et équipements destinés aux interventions d'urgence en milieu isolé.

ADOPTÉE

18-10-403

Taux de transport de la neige

Sur une proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2018-2019.

ADOPTÉE

18-10-404

Location de machinerie pour le déneigement

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise ferme Somerset inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur JCB8310 2015 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Beaulieu avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

EN CONSÉQUENCE, sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que le conseil municipal autorise, pour la saison hivernale 2018-2019, la location d'un équipement roulant auprès de ferme Somerset inc. pour effectuer l'enlèvement de la neige au montant de 18 500 \$ incluant 225 heures d'utilisation et de 80 \$ par heures additionnelles;

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer les versements suivants :

- 6 500 \$ pour le 1^{er} décembre 2018
- 6 000 \$ pour le 1^{er} janvier 2019
- 6 000 \$ pour le 1^{er} février 2019

ADOPTÉE

18-10-405

Contrat de déneigement avec Saint-Sophie d'Halifax – Chemin des Pointes

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu d'autoriser le greffier à signer le contrat de déneigement d'une portion de 1,2 km du Chemin des Pointes par la municipalité de Saint-Sophie D'Halifax pour la saison hivernale 2018-2019 au coût de 3 000 \$.

ADOPTÉE

Contrat de déneigement avec Plessiville – 6^e Rang Est - remis

Contrat de déneigement – Kiosque Adrien Paquet - remis

18-10-406

Ratification du renouvellement du contrat de déneigement pour le 1^{er} Rang Est.

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier le renouvellement du contrat de déneigement du 1^{er} Rang Est (Rang Isidore Blier) pour les saisons hivernales 2018-2019 et 2019-2020 au prix de 2 350 \$ par saison, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer en deux versements égaux de 1 175 \$, plus les taxes applicables, en janvier et en avril des années 2019 et 2020 et que soient réservés les crédits nécessaires pour pourvoir au paiement de cette dépense au budget des années 2019 et 2020.

ADOPTÉE

Contrat de déneigement – Caserne incendie - remis

Droit de passage 594 route 116 – hiver 2018-2019 - remis

18-10-407

Autorisation de paiement – Entente de services aux sinistrés 2018 & 2019

ATTENDU la résolution 16-10-333 autorisant la signature d'une lettre d'entente de 3 ans avec la Croix-Rouge Canadienne pour les services d'aide aux sinistrés;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser la somme de 944,32 \$ pour l'année 2018;

QUE soient réservés les crédits nécessaires pour pourvoir à cette dépense au budget de l'année 2019;

D'AUTORISER la trésorière à verser la somme de 944,32 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

18-10-408

Adjudication du contrat de remplacement d'éléments d'éclairage urbain – AO18-HV-01

ATTENDU l'appel d'offre no AO18-HV-01 pour le remplacement de divers éléments d'éclairage urbain lancé par appel d'offres public le 14 septembre 2018;

ATTENDU l'ouverture des offres le premier octobre 2018 conformément aux dispositions de la loi;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de remplacement de divers éléments d'éclairage urbain au plus bas soumissionnaire conforme, Turcotte (1989) inc. aux tarifs suivants :

Objet	quantité estimée	prix unitaire	sous total
Luminaire de type «A »	242	320,85 \$*	77 645,70 \$
Luminaire de type «B »	239	213,15 \$*	50 942,85 \$
		TOTAL	128 588,55 \$

* Le prix inclut l'installation, l'entreposage, le transport et tout autre frais.

Le tout pour une dépense approximative de 128 588,55 \$, plus les taxes applicables;

Que cette dépense soit financée à même le *Règlement 2018-336 décrétant une dépense et un emprunt de 300 000 \$ pour le remplacement d'éléments d'éclairage urbain* et à même la subvention reçue dans le cadre du programme TECQ pour les années 2014 à 2018.

ADOPTÉE

18-10-409

Changement d'adresse –Route 116 et Route Saint-Louis

ATTENDU QUE :

- Un immeuble sur la route 116 comporte les numéros 873 et 875 et 875-A ;
- Le numéro 875-A n'a jamais été donné par la ville ;
- Le numéro 877 est disponible et il serait à propos de l'attribuer au 875-A ;

ATTENDU QUE :

- Deux immeubles sur la route St-Louis ne comportent pas de numéro civique ;
- Il est essentiel pour la sécurité des occupants et des biens, que ces bâtiments soient faciles à repérer en cas d'urgence ;

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de modifier les numéros civiques suivants :

Route	Ancien numéro	Nouveau Numéro
116	875-A	877
St-Louis	-	38
St-Louis	-	150

QUE les occupants concernés soient avisés et que, sur demande et présentation de pièces justificatives, les frais exigés pour effectuer ce changement leur soient remboursés.

ADOPTÉE

18-10-410

Demande d'entretien d'un cours d'eau Gingras

ATTENDU QU'UNE demande a été déposée par Rita Allaire, représentée par Jean-François Girouard, propriétaire d'une partie des lots visés par cette demande ;

ATTENDU QUE des travaux d'entretien sont nécessaires pour améliorer l'écoulement de ce cours d'eau sur sa propriété, car une accumulation de sédiments affecte le bon écoulement du cours d'eau et des drains agricoles;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont situés sur les lots 4 307 572, 4 307 481, 4 307 432, 4 307 477 et 4 307 476 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE le responsable de la MRC peut ajouter ou soustraire des lots de cette opération au besoin;

ATTENDU QUE les coûts reliés à ces travaux seront répartis en tenant compte de la longueur de rives du cours d'eau entretenu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que le conseil demande à la MRC de L'Érable de prendre en charge les travaux d'entretien du cours d'eau Gingras pour la longueur nécessitant l'intervention.

ADOPTÉE

18-10-411

Aide financière – Soccer mineur pour la saison 2018

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser au Soccer mineur de Princeville la somme de 2 500 \$ pour l'année 2018.

ADOPTÉE

18-10-412

Certificat de paiement no 4 - Mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière – AO17-LA-06

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 12 février 2018 en vertu de la résolution 18-02-050 de ce conseil;

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 362 165,83 \$ à Construction Bernard Bélanger et fils inc. pour le décompte progressif no 4 aux travaux susmentionnés;

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-322 décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.*

ADOPTÉE

18-10-413

Approbation des coûts excédentaires – AO17-LA-06

ATTENDU l'adjudication du contrat mentionnée en titre en date du 12 février 2018 en vertu de la résolution 18-02-050 de ce conseil;

ATTENDU les résolutions 17-10-408 visant à obtenir des services en architecture et la résolution 18-03-128 visant à obtenir des services en surveillance de chantier;

ATTENDU le relevé d'honoraires en architecture et surveillance numéro 6 dans le projet mentionné en rubrique;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu :

D'approuver les coûts excédentaires au projet de mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière de 1 994\$.

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 994 \$, plus les taxes applicables, à Lemay Côté architectes pour le décompte progressif no 4 aux travaux susmentionnés;

De financer cette dépense à même le *Règlement no 2017-322 décrétant une dépense et un emprunt de 3 125 000 \$ pour la mise aux normes du Centre sportif Paul-de-la-Sablonnière.*

ADOPTÉE

18-10-414

Modification à la convention de partenariat publicitaire avec la Caisse Desjardins de l'Érable

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu d'autoriser le maire à signer une modification à la convention visant à échelonner le versement de la somme de 50 000 \$ en 5 versements annuels égaux au courant des 5 prochaines années au lieu de deux versements annuels égaux pour les deux prochaines années.

ADOPTÉE

18-10-415

Autorisation de signature – Artiste pour la Fête Nationale 2019

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général à signer l'entente relative au spectacle principal de la Fête Nationale 2019.

ADOPTÉE

18-10-416

Demande de gratuité de salle - Partage St-Eusèbe

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder rétroactivement la gratuité de la Salle Jacques Therrien le 6 septembre 2018 pour la tenue du souper des bénévoles de Partage St-Eusèbe.

ADOPTÉE

18-10-417

Participation à la soirée Gala des Fleurons du Québec

Sur la proposition du conseiller Jean-Robert Tremblay, il est unanimement résolu que deux membres du conseil représentent la Ville au Gala des Fleurons du Québec qui aura lieu à Drummondville le 15 novembre 2018 au coût de 160 \$ le billet, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

18-10-418

Demande d'aide financière – Société Canadienne de la sclérose en plaques

ABROGATION
Résolution 18-11-429

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser la somme de 100 \$ à la Société Canadienne de la Sclérose en plaques pour sa campagne de financement 2018.

ADOPTÉE

18-10-419

Légion Royale Canadienne – Jour du Souvenir

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de verser à la Légion Royale Canadienne, filiale Arthabaska 86, Fonds du coquelicot, la somme de 100 \$ pour assister la Légion dans sa célébration annuelle du Jour du Souvenir.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière – Club Lion de Princeville Inc. - remis

18-10-420

Demande d'aide financière – Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser au Centre de prévention Suicide Arthabaska-Érable inc. la somme de 500 \$ pour supporter le centre dans le cadre de ses opérations.

ADOPTÉE

18-10-421

Demande d'aide financière – La Maison CLDI de L'Érable

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu de verser la somme de 500 \$ à la Maison du CLDI de L'Érable pour supporter ses opérations.

ADOPTÉE

18-10-422

Participation à la conférence d'archives Bois-Francs

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que deux délégués conseil représentent la Ville à la conférence organisée par Archives Bois-Francs le 1^{er} novembre 2018 à Victoriaville au coût de 30 \$ par personnes, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

18-10-423

Activité de financement – Fondation MIRA

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de verser à la fonction MIRA la somme de 400 \$ dans le cadre de l'activité de collecte de fonds organisée par la Ville le 3 novembre 2018.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

18-10-424

Levée de la séance

Sur la proposition de la conseillère Martine Lampron, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 20 h 15.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire